

DOSSIER DE PRESSE 2002

VIH – VHC : comment mieux dépister ?

Des recommandations de pratiques médicales et biologiques en Isère

Le rendu de résultat négatif de test de dépistage du VIH ou du VHC est souvent perçu comme une banalité, par le public et par les professionnels. Des médecins, biologistes, et associations du département de l'Isère sont à l'origine d'une initiative visant à inciter et favoriser la consultation médicale pour la prescription et le rendu de résultat de test VIH et VHC, qu'il soit positif ou négatif. A l'issu d'un travail de concertation, animé par l'Office Départemental de Prévention du Sida, des recommandations et informations pour les pratiques médicales et biologiques de dépistages du VIH et du VHC sont proposées à tous les médecins et laboratoires d'analyses du département, dans le cadre du Plan Triennal de lutte contre le VIH/SIDA.

Moins de 1,6% des résultats négatifs de test de dépistage du VIH sont rendus par un médecin

Une enquête réalisée en 2001, par le Syndicat des biologistes de l'Isère et l'ODPS, révélait que seul 1,6 % des résultats de test de dépistage du VIH était remis par un médecin, 87% étaient remis au patient par le laboratoire et 13% envoyés par la poste à l'intéressé. Plus de 5% des examens biologiques étaient réalisés sans prescription médicale, à l'initiative du patient. Par ailleurs, au premier semestre 2001, l'Institut National de Veille Sanitaire recueillait les données de 1 700 000 tests réalisés en laboratoires (27% à l'hôpital, 71% en laboratoires de ville, 2% en laboratoires d'établissement de transfusion sanguine, hors dons du sang). Près de 5000 sérologies confirmées positives sont dénombrées sur 6 mois (64% à l'hôpital, 30% en ville, 6% en établissement de transfusion sanguine, hors dons du sang).

En 2001, plus de la moitié des nouveaux cas de sida découvrent leur séropositivité tardivement

En Isère comme en France, les découvertes tardives de l'infection à VIH (moins de 6 mois avant le stade Sida) représentent aujourd'hui plus de la moitié des nouveaux cas de SIDA déclarés (53% en 2001 contre 25% en 1997).

Le dépistage du VIH et du VHC : une action de prévention

La banalisation des rendus de tests VIH (notamment négatifs) contribue à se priver des occasions de faire passer des messages de prévention et de réduction des risques. Une action concertée entre médecins prescripteurs et biologistes, sur un territoire donné (département de l'Isère) est dès lors susceptible de développer un fort courant de sensibilisation des professionnels concernés et la qualification de leur rôle de prévention.

Des constats

Le repérage et la mise en commun d'expériences et de pratiques professionnelles ont conduit à faire un certain nombre de constats sur :

- Les conditions et nombre de rendus de résultats négatifs hors consultation médicale
- Les conditions et nombre de demandes de tests VIH sans consultation ou prescription médicale préalable
- Les difficultés de l'accueil et de l'orientation lors d'une sérologie VIH comportant une valeur seuil ou une discordance entre les deux tests Elisa
- Les difficultés de l'accueil lors d'une demande de test lorsque le délai après la prise de risque ne permet pas d'effectuer un examen diagnostic définitif
- Les difficultés d'aborder la vie affective et sexuelle en cabinet médical ou en laboratoire en vue d'évoquer l'opportunité d'un test de dépistage du VIH
- Les conditions et nombre de dépistages du VIH sans l'accord du patient, et son consentement éclairé
- Les découvertes tardives de l'infection à VIH ou à VHC (Plus de 50% des nouveaux cas de SIDA – en 1999, 36% des femmes séropositives enceintes dépistées au moment de leur grossesse ¹)

¹ Enquête périnatale française - 1999

Le dépistage du VIH nécessite un accompagnement

Lorsque le résultat du test de dépistage est positif, on comprend aisément la nécessité de la consultation médicale. L'infection à VIH est en effet complexe à traiter médicalement et ses traitements ne sont pas anodins. Le patient doit être soutenu et accompagné vers un suivi biologique et médical, et souvent, il doit aussi être envisagé une prise en charge psychologique et sociale. Seul le médecin, entouré ou faisant appel à des compétences complémentaires et d'experts, peut initier et suivre ces démarches.

En revanche, lorsque le résultat du test est négatif, la nécessité de la consultation médicale de rendu est moins évidente, tant pour le patient que pour le médecin. Et pourtant... un résultat de test négatif peut nécessiter une confirmation ultérieure par un nouveau test à 3 mois du risque (Même si les réactifs actuels de dépistage des anticorps anti-VIH (Test Elisa) et de l'Antigène P24 (protéine du virus) sont de plus en plus sensibles et fiables, il n'en demeure pas moins que seule une sérologie, réalisée 3 mois après le risque considéré, affirme le résultat négatif). Réalisé trop tôt après le risque, le test peut ne pas déceler une infection qui se révélera quelques jours, voire quelques semaines plus tard. Par ailleurs, un test peut être ininterprétable (valeur seuil d'un titrage) du fait de cette sensibilité chimique des réactifs. Il faut alors refaire une sérologie 15 jours plus tard. Dans ces situations, la démarche de dépistage prend une tournure moins anodine. On imagine ici sa complexité, tant pour le patient néophyte confronté à l'angoisse de ne pas savoir, que pour les professionnels qui accompagnent et informent. Les rôles doivent donc être bien définis. C'est ici qu'il est indispensable de prendre le temps d'informer le patient, avant et après la prise de sang, afin d'éviter toute sur-angoisse.

Faire un test de dépistage du VIH : un temps de prévention

Le résultat d'un test de dépistage donne le statut sérologique d'une personne à un instant de sa vie. Une enquête récente (KABP 2001) montre que les modes de transmission sont moins bien connus qu'auparavant, notamment chez les jeunes (en 2001, 24,4 % pensent que le VIH se transmet par la piqûre de moustique, contre 14% en 1994). Autant dire que des efforts d'information doivent être poursuivis.

Par ailleurs, de nombreuses personnes récidivent dans la prise de risque, soit par difficulté à utiliser les moyens de protection, soit par ignorance des modes de contamination, voire pour braver les risques, consciemment ou inconsciemment. La consultation médicale de remise d'un résultat négatif permet de poser avec la personne des bases aidant à adopter et à s'approprier un comportement de prévention.

Des recommandations de pratiques professionnelles pour encourager la prescription et le rendu du test par un médecin

Depuis plus de deux ans l'Office Départemental de Prévention du Sida s'intéresse au dépistage en tant qu'étape charnière et privilégiée entre la prévention et la prise en charge, en recherchant les moyens d'agir sur l'information du public et des professionnels et sur un meilleur accès aux dispositifs existants. Ces travaux ont conduit à proposer aujourd'hui, des recommandations et informations médicales et biologiques pour le dépistage du VIH (déclinables aussi pour le VHC). Ils ont été menés en concertation avec différentes instances professionnelles et associatives², dans le cadre du Plan Triennal Départemental de Lutte Contre le Sida en Isère. Sans constituer une obligation pour les praticiens, leur objectif vise à encourager et favoriser la prescription et le rendu de test VIH et VHC, qu'il soit positif ou négatif, lors d'une consultation médicale.

Elaboré dans le respect des cadres législatifs et des différents avis³ émis depuis 1985, ce dispositif de recommandations et d'informations bénéficie de l'approbation du Conseil National du Sida, du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, du Centre d'Information et de Soins de l'Immunodéficience Humaine – CHU de Grenoble, du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Biologistes, du Syndicat des biologistes de l'Isère, de la DDASS de l'Isère, du Conseil Général de l'Isère, de la CPAM, et des réseaux ville-hôpital et des associations concernés.

² Centre d'information et de Soins de l'Immunodéficience Humaine-CHU de Grenoble, réseau Ville-Hôpital Med'Hiv 38, Centres de Santé AGECSA, Syndicat des biologistes de l'Isère, Conseil départemental de l'ordre des médecins, Conseil de l'ordre des pharmaciens biologistes, Centre de dépistage Anonyme et Gratuit du Conseil Général de l'Isère, Centres de Planification et d'Education Familiale, associations Sida Info Service et AIDES

³ Avis du Comité National d'Ethique, du Haut Comité de la Santé Publique, de l'Association Pour le Développement de l'Epidémiologie de Terrain, du Conseil National du Sida, de la Direction Générale de la Santé, de l'Association Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé

Les supports de recommandations

Ainsi, les supports de ces recommandations sont diffusés depuis la fin du mois de juin 2002 à l'ensemble des médecins prescripteurs (hospitaliers, libéraux, spécialistes) et laboratoires d'analyses médicales et biologiques de l'Isère. Ils comportent des outils pratiques facilitant la mise en œuvre pratique de ces recommandations :

A destination des médecins et biologistes :

- **Un document de recommandations et d'informations** précise la démarche de dépistage et le rôle du médecin et du biologiste de laboratoire d'analyses médicales et biologiques
- **Des ordonnances pour la prescription du VIH et du VHC**, avec une mention pré-imprimée "A l'attention du biologiste, en accord avec le patient, merci de transmettre le résultat en double exemplaire directement au médecin", et avec la possibilité de prévoir la date de "La consultation de remise de résultat". Tout en assurant un lien avec le laboratoire d'analyse, l'ordonnance médicale de dépistage permet à la personne d'effectuer un test au moment et au lieu qu'elle souhaite, indépendamment d'autres examens plus courants. Le bloc d'ordonnances pré-imprimées est contenu dans une pochette sur laquelle figurent des schémas d'aide à l'information du patient et d'aide à la décision pour le praticien sur le dépistage du VIH et en cas de sérologie VHC positive⁴
- **Un schéma pour aider le personnel d'accueil en laboratoires d'analyses biologiques**, à orienter les personnes qui demandent un test VIH ou VHC. Il récapitule les principaux arguments en faveur de la consultation médicale de prescription et de rendu du test de dépistage. Pour sensibiliser et informer le public, deux documents sont diffusés.

A destination du public par l'intermédiaire des praticiens :

- **Une brochure "Test du Sida : ce qui change"**, pour savoir où, quand, et comment faire un test de dépistage du Sida
- **Un dépliant "VIH-SIDA Dépistage..."**, sous forme de bande dessinée, pour sensibiliser à l'importance de la consultation médicale et au rôle du médecin et du biologiste dans le cadre du dépistage du VIH et du VHC.

Une évaluation de cette action est prévue afin de mesurer son acceptabilité par les professionnels, son efficacité et son impact. Un suivi sur 3 ans devrait permettre d'observer l'évolution des pratiques professionnelles médicales et biologiques, et de mesurer la qualité des recours au dépistage.

Contact

Marc BRISSON, Coordinateur
Office Départemental de Prévention du Sida (ODPS)
Centre Départemental de Santé
23, Av. Albert 1^{er} de Belgique
38000 Grenoble
tel/fax : 04 76 87 83 09
Mail : odps@club-internet.fr

(Cette action bénéficie des financements de la DDASS de l'Isère, du CONSEIL GENERAL DE L'ISERE, de la CPAM de Grenoble, et des laboratoires BIO-MERIEUX, BIO-RAD DIAGNOSTIC, ABBOTT PHARMACIE, GLAXO-SMYTH-KLYNE)

⁴ Schéma fourni par "Prométhée Alpes Réseau – hépatites", et réalisé en accord avec les recommandations de la conférence française de consensus du 27 et 28/02/02 à Paris

**Document principal de recommandations
Pour les médecins et les biologistes**

**Outil pour le
médecin**

Recommandations

Recommandations et informations pour les pratiques médicales et biologiques de dépistage du VIH en Isère (déclinables aussi pour le VHC)

Contexte et objectifs

Le Plan Triennal Départemental 1998/2000 de lutte contre le VIH a défini un certain nombre d'objectifs et d'actions dans le domaine du dépistage, à partir de constats de terrain et de besoins identifiés (document disponible sur demande à l'ODPS). Ces objectifs ont pour but de renforcer :

- la qualité de l'information du public, son accueil, son orientation vers les lieux adéquats,
- l'information, la formation et la sensibilisation des acteurs du dépistage sur les pratiques professionnelles,
- l'organisation des dispositifs de prise en charge des accidents d'exposition au VIH (exposition professionnelle et sexuelle).

L'objectif qui nous guide ici vise à éviter la banalisation de la démarche de dépistage du VIH, de l'étape de la prescription à celle du rendu d'un résultat d'examen biologique, qu'il soit positif ou négatif. Aussi, sont proposées dans ce document, des recommandations simples et synthétiques permettant d'améliorer la cohérence des pratiques entre médecins prescripteurs et les laboratoires d'analyses médicales et biologiques, notamment au regard de l'importance de l'accompagnement « pré » et « post » test. On connaît aussi, en termes de santé publique, l'importance et les vertus de la consultation médicale tant sur le plan de la prévention que de la prise en charge.

Ce document a été réalisé dans ce cadre avec la participation des professionnels concernés et de leurs représentants (médecins, biologistes, infirmières, acteurs de prévention et de dépistage, professionnels de santé publique). Les différents partenaires qui ont collaboré à ce travail : le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Biologistes, le Syndicat des Biologistes de l'Isère, le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Isère, la DDASS de l'Isère, l'ODPS, les Centres de Santé de Grenoble, le Conseil Général de l'Isère/DISS/CIDAG, les associations Sida Info Service et AIDES, le réseau Ville/Hôpital VIH de Grenoble (Med'Hiv 38), le Centre d'information et de Soins de l'Immunodéficience Humaine du CHU de Grenoble (CISIH), les Centres de Planification et d'Education Familiale de Pont de Claix et de Pontcharra.

Pour plus de détails techniques sur les stratégies de dépistage du VIH :

Se référer au rapport de recommandations, édité par l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation (ANAES) sur les « Stratégies de diagnostic biologique de l'infection due au VIH chez les sujets âgés de plus de 18 mois (à l'occasion du dépistage sur les dons de sang et chez les donneurs d'organes ou de tissus) » - Janvier 2000 (disponible à l'ODPS ou téléchargeable sur le site internet de l'ANAES, <http://www.anaes.fr>).



Cachet du médecin prescripteur

Mention à l'attention du biologiste

A l'attention du biologiste :
en accord avec le patient, merci de transmettre le résultat en double exemplaire directement au médecin.

La consultation de remise de résultat est prévue le

Pour information aux praticiens

Étapes et pratiques du dépistage du VIH

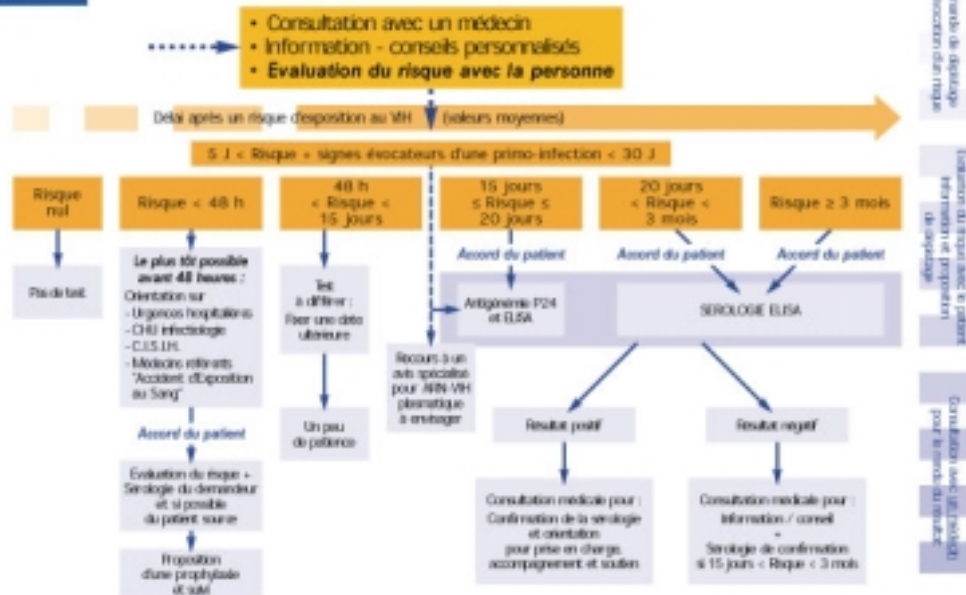


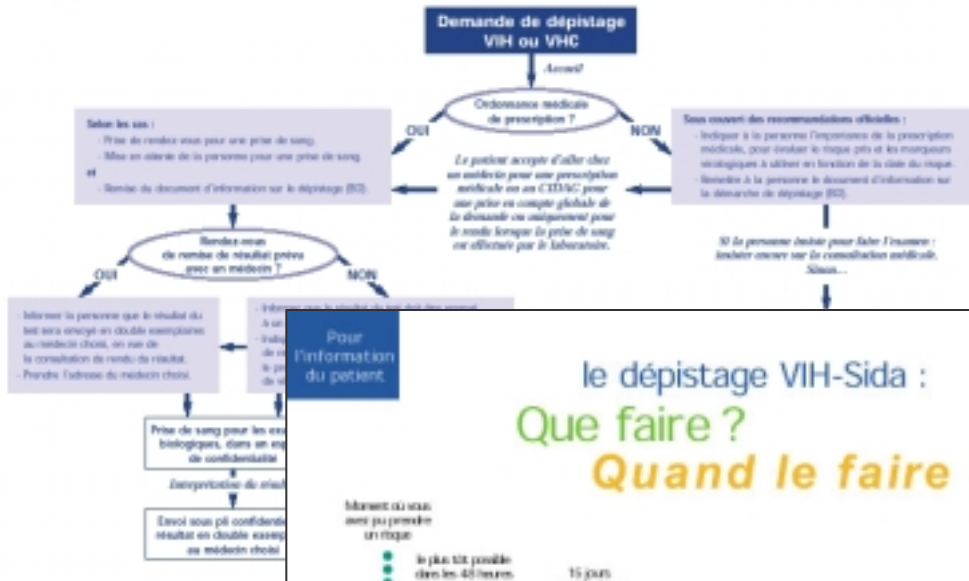
Schéma de recommandations et aide à la décision - ODPS Groupe Dépistage

Schéma d'aide à la prescription, (extrait des recommandations)

Etapes et pratiques du dépistage du VIH et du VHC

Des recommandations ont été élaborées en leur pour favoriser la cohérence des pratiques professionnelles, médicales et biologiques, au regard de l'importance de l'accueil et de l'accompagnement des personnes qui entrent dans une démarche de dépistage du VIH ou du VHC. L'objectif de ces recommandations vise à éviter le fractionnement de la démarche de dépistage du VIH ou du VHC, de l'âge de la prescription à celui de la venue de résultat d'examen biologique, que ce résultat soit négatif ou positif.

Dans le cadre de ces recommandations nationales, nous vous proposons un schéma décisionnel pour vous aider à accueillir et orienter la personne qui se présente dans votre laboratoire d'analyses biologiques et médicales, en vue d'effectuer un dépistage du VIH ou d'obtenir ses résultats d'analyses. Ce schéma doit vous aider à orienter la personne vers un médecin en lui signifiant l'importance, adressée en terme de santé publique, de la consultation médicale de prescription et de rendu de résultat (déjà ou positif), lorsque la personne n'y a pas eu recours avant de se présenter au laboratoire.



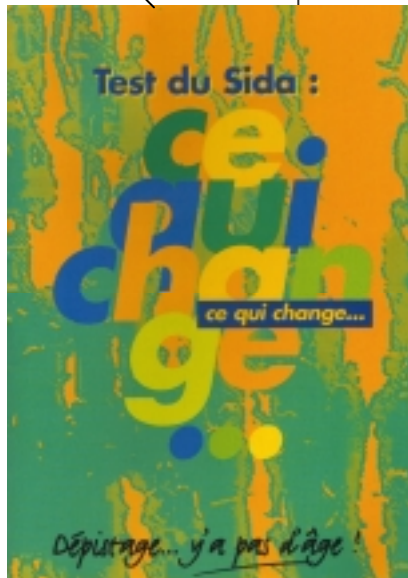
Outil d'information et d'orientation du patient pour le laboratoire

le dépistage VIH-Sida : Que faire ? Quand le faire ?



Source : Répertoire d'information "Test de Sida, en qui d'orange" - ODF/ Groupe Dépistage

Brochure d'information pour le patient, avec schéma "Que faire, quand le faire ?"



Dépliant BD d'information du patient : Importance de la consultation médicale pour la prescription et le rendu de test VIH ou VHC (Le rôle du biologiste et du médecin)

